

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION**

HEURE MODIFIÉE POUR LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2015

PRENEZ AVIS :

Qu'en conformité avec l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à titre de greffier, je donne avis que contrairement au calendrier des séances ordinaires fixé en début d'année, le conseil municipal a pris la décision d'apporter le changement suivant :

La séance ordinaire du conseil municipal prévue le mardi 3 mars 2015 sera tenue à 20 h.

Donné à L'Assomption, le 12 février 2015 et publié le 19 février 2015.

Jean Lacroix, LL.B
Avocat, directeur général et greffier par intérim